

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

**RÉPARTITION DES CONTENTIEUX ET ALLÈGEMENT DE CERTAINES PROCÉDURES
JURIDICTIONNELLES - (n° 3604)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Bonnot-----
ARTICLE 16

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 6° Au deuxième alinéa de l'article 396, le mot : « sixième » est remplacé par le mot : « septième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la rédaction proposée par le 4° du présent article pour l'article 41 du code de procédure pénale.